



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2018-026

PUBLIÉ LE 23 MARS 2018

Sommaire

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2018-03-23-001 - Arrêté n° DDT-2018-748 modifiant l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie (4 pages)

Page 3

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2018-03-23-001

Arrêté n° DDT-2018-748 modifiant l'arrêté n°
DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de
signature du directeur départemental des territoires de la
Haute-Savoie



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Secrétariat général

Conseil de gestion

Affaire suivie par Ghislaine Grandchamp
tél. : 04 50 33 77 55
ghislaine.grandchamp@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 23 mars 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° DDT-2018-748

modifiant l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et en particulier son article 7 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43 et 44 ;

VU l'arrêté du 28 juillet 2017 du Premier ministre, portant nomination de M. Francis CHARPENTIER en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 portant délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-021 du 24 octobre 2017 portant organisation des directions départementales interministérielles de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, modifié par arrêté n° DDT-2017-2137 du 5 décembre 2017 et par arrêté n° DDT-2018-524 du 28 février 2018 ;

VU la décision du 21 mars 2018 chargeant M. Laurent KOMPFF de l'intérim des fonctions de chef du service aménagement, risques (SAR) ;

ARRETE

Article 1 – L'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017, modifié par arrêté n° DDT-2017-2137 du 5 décembre 2017 et par arrêté n° DDT-2018-524 du 28 février 2018, portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires est modifié comme suit :

A l'article 1 – au paragraphe :

1 – 3 – Pour les affaires visées au chapitre AJ – Affaires juridiques et contentieuses :

Au 1er alinéa – pour l'ensemble des décisions, à l'exclusion des AJ 2, AJ 6 et AJ 7 :

Ajouter le délégué :

- M. Laurent KOMPF, chef du service prospective et transition énergétique (SePTE), chef du service aménagement risques (SAR) par intérim.

Au 4ème alinéa – pour les affaires visées au paragraphe AJ 4 :

Enlever le délégué :

- M. Laurent KOMPF, chef du service prospective et transition énergétique (SePTE).

A l'article 1 – au paragraphe :

1 – 4 – Pour les affaires visées au chapitre AUR – Aménagement, urbanisme et risques

Au 1^{er} alinéa – pour l'ensemble des affaires :

Ajouter le délégué :

- M. Laurent KOMPF, chef du service prospective et transition énergétique (SePTE), chef du service aménagement risques (SAR) par intérim.

Au 2ème alinéa – pour l'ensemble des affaires (à l'exclusion du AUR 2 p)

Enlever le délégué :

- M. Laurent KOMPF, chef du service prospective et transition énergétique (SePTE).

A l'article 1 – aux paragraphes :

1 – 6 – Pour les affaires visées au chapitre HC – Habitat et construction

1 – 9 – Pour les affaires visées au chapitre SER – Sécurité – éducation routière

1 – 10 – Pour les affaires visées au chapitre TC – Transports et contrôles

1 – 12 – Pour les affaires visées au chapitre RCR – Routes et circulation routière

La fonction de M. Laurent KOMPF « chef du service prospective et transition énergétique (SePTE) » est remplacée par :

- « chef du service prospective et transition énergétique (SePTE), chef du service aménagement risques (SAR) par intérim ».

A l'article 1- aux paragraphes :

1 – 3 – Pour les affaires visées au chapitre AJ – Affaires juridiques et contentieuses – 4ème alinéa - pour les affaires visées au paragraphe AJ 4

1 – 4 – Pour les affaires visées au chapitre AUR – Aménagement, urbanisme et risques

Pour Mme Isabelle FORTUIT – enlever la mention « chargée de l'intérim du chef du service aménagement risques (SAR) ».

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 26 mars 2018.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation
le directeur départemental des territoires,



Francis CHARPENTIER

